



FEUX AU CLIGNOTANT LA NUIT

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

SEPTEMBRE 2014

FLUIDITÉ ACCRUE

LES FEUX DE 42 CARREFOURS FONCTIONNERONT AU CLIGNOTANT PENDANT LA NUIT À GENÈVE, DÈS LE 15 SEPTEMBRE 2014.

Les feux orange seront enclenchés afin de faciliter la circulation et réduire le temps d'attente de chaque usager.

Cette mesure fait suite à la modification de la loi H 1 05 adoptée par le Grand Conseil le 24 janvier dernier, qui stipule dans son art.3 al.2 que « Le canton fait fonctionner où et quand cela est possible aux carrefours dotés de signalisation lumineuse, l'orange au clignotant .»

Le canton de Genève compte 456 carrefours à feux. Suite à des analyses attentives de l'ensemble de ces carrefours, en termes de sécurité routière, un lot de 42 carrefours a pu être identifié comme satisfaisant aux exigences fixées par la Direction générale des transports.



PRUDENCE ACCRUE

QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS

Lorsque les feux sont au clignotant, il faut respecter les règles de circulation, telles que définies dans la Loi fédérale sur la circulation routière.

PIÉTONS

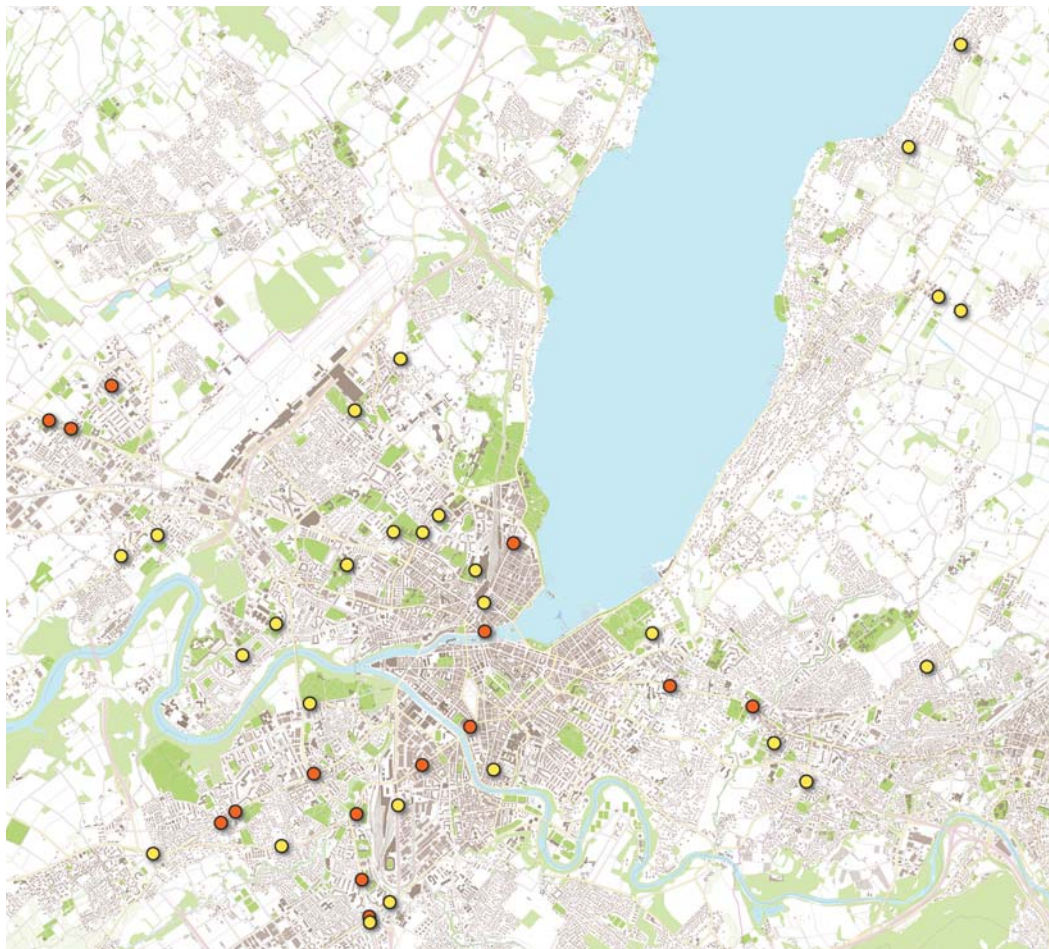
- ↘ Redoublez de prudence: avoir la priorité ne signifie pas être protégé.
- ↘ Établissez le contact visuel avec l'automobiliste approchant.
- ↘ Avant de vous engager, assurez-vous que le véhicule approchant du passage pour piétons est en mesure de s'arrêter.
- ↘ Gardez une vue d'ensemble de la situation et observez les autres usagers de la route.

AUTOMOBILISTES, MOTOCYCLISTES ET CYCLISTES

- ↘ Établissez le contact visuel avec les piétons.
- ↘ En approche d'un passage pour piétons, levez le pied et préparez-vous à vous arrêter en cas de besoin.
- ↘ En obliquant à une intersection, accordez la priorité aux cyclistes et cyclomoteuristes circulant sur une piste ou une bande cyclable qui longe la chaussée.
- ↘ Respectez la signalisation en place.



EMPLACEMENT DES FEUX AU CLIGNOTANT



- 15 carrefours aux feux au clignotant à partir de la fin du service des Transports publics
- 27 carrefours aux feux au clignotant de 22h à 5h30

La liste des carrefours est disponible sur: www.ge.ch/transports

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :
INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT
DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS
ET DE L'AGRICULTURE (DETA)
T +41 (0)22 546 76 00
info-service-deta@etat-ge.ch



**MES CHOIX,
NOTRE MOBILITÉ**
VERS UNE MOBILITÉ PLURIELLE